Email
mairie-de-ville-en-vermois@wanadoo.fr

Site
http://www.ville-en-vermois.mairie54.fr

Mairie de Ville en Vermois

Municip info

N° 204

JUIN

2025

INVITATION

REUNION PUBLIQUE

DE PRESENTATION

DU PROJET DE PLU

Mardi 17 juin

à 18h

Salle Polyvalente Marlène Colas

Actuellement, la commune de Ville-en-Vermois ne dispose plus d'un document d'urbanisme en vigueur suite à la caducité de son ancien Plan d'Occupation des Sols.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15/04/2021, la commune de Ville-en-Vermois a décidé de relancer l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

A l'heure actuelle, l'urbanisme est toujours une compétence du ressort de la commune. C'est donc aux élus municipaux que revient la charge de définir les conditions de développement du territoire et les règles d'occupation du sol qui s'y appliquent.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui consigne l'ensemble des choix de la collectivité en matière de planification urbaine. Il permet aux habitants, aux administrations et aux acteurs locaux de prendre connaissance des grandes orientations de la politique municipale, des projets à venir et des usages possibles du foncier.

Cette possibilité offerte aux communes d'élaborer ou de réviser leur document d'urbanisme est toutefois soumise au respect des orientations définies par les lois au niveau national. Ainsi, les dispositions du PLU doivent impérativement être compatibles avec les grands principes énoncés par le Code de l'Urbanisme.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme apparaît nécessaire au regard du nouveau contexte législatif et règlementaire, de l'évolution des projets communaux mais également au regard des préoccupations environnementales et de développement durable qui s'imposent aujourd'hui.

La procédure lancée a pour but de :

- Disposer d'un document d'urbanisme actualisé, garant du projet démographique, urbain, environnemental et économique de la commune, qui intègre les nouvelles évolutions législatives.

- Mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec les orientations des documents supra-communaux tels que le SCoT Sud 54 et le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).

- Définir un projet d'aménagement communal global, basé sur la maîtrise de l'urbanisation et qui requestionne l'ancien zonage devenu caduc à la lecture des dernières lois en vigueur.
- Redéfinir les zones de développement urbain à usage d'habitat au regard du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois ainsi que leur densité en cohérence avec les objectifs du SCoT Sud 54.
- Requestionner les zones en périphérie du bourg et notamment les écarts et la zone d'activités.
- Valoriser le patrimoine architectural et protéger le caractère pittoresque des lieux.
- Assurer la protection des espaces naturels constituant le cadre de vie communal et garant de la pérennité écologique de la trame verte et bleue.
- Mettre en valeur le paysage du Vermois.
- Prendre en compte les risques identifiés sur le territoire tels que le risque inondation, le risque mouvement de terrain et le transport de marchandises dangereuses.

Le travail sur le PLU est mené avec les élus locaux. Un bureau d'études meurthe-et-mosellan accompagne la collectivité dans cette démarche.

L'élaboration du PLU intéresse l'ensemble des habitants de la commune, ainsi que la plupart des organismes qui interviennent dans la gestion des espaces ou dont l'activité dépend étroitement de la manière dont est aménagé le territoire. La loi prévoit ainsi la mise en place d'une démarche de concertation tout au long des études et de la procédure conduisant à l'approbation du document par le Conseil Municipal.

A ce titre, un cahier de concertation est toujours disponible à l'accueil de la mairie pour consigner les doléances des habitants. La population sera également tenue informée de l'état d'avancement du projet de Plan Local d'Urbanisme par le biais d'une réunion publique qui aura lieu le mardi 17 juin 2025 à 18h00 à la salle polyvalente Marlène Colas, 10 rue des Ecoles à Ville-en-Vermois.

…CINÉMA…CINÉMA…CIN

Salle Marlène COLAS
MERCREDI 11 JUIN A 20H30

Projection du film « DOUX JESUS »

Film comédie de Caroline Vignal
Avec Isabelle Nanty, Marilou Berry…

Sœur Lucie, religieuse dévouée, décide de fuir son couvent au bout de 20 ans pour retrouver son amour de jeunesse. C'est pour elle une aventure extraordinaire qui mettra sa foi à l'épreuve et la confrontera au monde d'aujourd'hui plein de surprises et de tentations.

TOURNOI DE PETANQUE

Le Foyer Rural organise un tournoi nocturne de pétanque
le 13 juin de 20h à 22h
sur le terrain de boules situé derrière la salle polyvalente
Pour participer, s'inscrire à l'adresse suivante :
fr.villeenvermois@gmail.com

CAFE RURAL

Les membres du café rural vous donnent rendez-vous
41 Grande Rue, le samedi 14 juin de 18h à minuit
et le dimanche 15 juin de 11h à 14h

FORUM DES ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez rencontrer les associations du village
à la salle polyvalente « Marlène Colas »

SAMEDI 30 AOÛT 2025 de 10h à 12h

Les associations auront le plaisir de vous accueillir pour se faire connaître et vous présenter les activités 2025/2026 qui seront proposées dans notre commune.

DEJECTIONS CANINES

Nous vous rappelons que les déjections de chiens sont interdites sur voie publique, trottoirs, espaces verts publics, espaces de jeux publics pour enfants, en vertu de l'article R631.2 du Code pénal.
Le non-respect de cette loi vous expose à une amende de 35 €.

Malgré nos articles précédents, ce problème reste récurrent.

ALORS PROPRIETAIRES DE NOS AMIS A 4 PATTES, TENEZ-LES EN LAISSE ET RESTEZ RESPONSABLES DE VOTRE ANIMAL PENDANT SES PROMENADES ET N'OUBLIEZ PAS VOTRE PETIT SAC !

TAILLE DES HAIES

Il est rappelé que tout propriétaire est responsable de l'entretien de ses espaces verts. En aucun cas les végétaux ne doivent entraver la circulation sur le domaine public, merci d'y veiller.

L'article L 2213-25 du CGCT fixe une obligation d'entretien des propriétés privées et les modalités d'application d'un pouvoir de police spéciale du Maire

Bienvenue à Ville en Vermois à la Société Collecte Médicale

la Société Collecte Médicale, installée Zac du Vermois

est une entreprise française familiale spécialisée dans la gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) dans l'hexagone. Depuis plus de 25 ans, elle propose des services complets de collecte, transport, traitement et élimination de ces déchets, en conformité avec la réglementation en vigueur. Elle s'adresse à divers professionnels de santé, y compris les médecins, infirmiers, dentistes, vétérinaires, laboratoires, pharmacies, ainsi qu'aux éleveurs et salons de tatouage. Elle collecte, de plus, les personnes hospitalisées à domiciles (HAD).

SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Le Grand Nancy Défi'b
en collaboration avec
la commune de LUPCOURT

SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT

#citoyensauveteur

VENDREDI 6 JUIN 2025 à 18H30

Salle polyvatente de LUPCOURT

FACE À L'ARRÊT CARDIAQUE
Devenez SVP : Sauveteur Volontaire de Proximité
VOTRE GESTE PEUT SAUVER DES VIES
grâce au massage cardiaque avec l'emploi d'un défibrillateur

Vous êtes conviés
à une réunion d'information avec démonstration,
en partenariat avec le SDIS 54 et le SAMU 54

Pour plus d'informations,
vous pouvez contacter Emerick BOUVIER
emerick.bouvier@gmail.com
06.60.56.93.15

Nous vous attendons
NOMBREUX !

BALAYAGE
ZAC DU VERMOIS : LUNDI 30 JUIN 2025

Merci de veiller à ce que votre véhicule ne gêne pas le passage du camion

Fermeture du secrétariat

Secrétariat de Mairie

Fermé
Lundis 18 et 25 août et Mercredis 20 et 27 août

Merci de ne pas déposer de dossier d'urbanisme sur cette période